



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2022-03

PUBLIÉ LE 7 MARS 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis / Département Ambulatoire et Établissements sanitaires

IDF-2022-03-04-00003 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°2020-019 du 20 octobre 2020 fixant la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé - Délégation
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2022-03-04-00003

Arrêté portant modification de l'arrêté
n°2020-019 du 20 octobre 2020 fixant la
composition du conseil de surveillance du
Centre hospitalier intercommunal Robert
Ballanger à Aulnay-sous-Bois

ARRETE n°2022- 001
portant modification de l'arrêté n°2020-019 du 20 octobre 2020
fixant la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal
Robert BALLANGER à Aulnay-sous-Bois

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 ; R. 6143-12 et R. 6143-13;
- Vu les articles L. 1431-1 et L. 1431-2 portant mission et compétences des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- Vu l'arrêté DS 2021-087 du 13 août 2021 de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France portant délégation de signature à Madame Sylvaine GAULARD, directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Vu l'arrêté n°2020-19 du 20 octobre 2020 fixant la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Robert BALLANGER à Aulnay-sous-Bois ;
- Vu la décision de la Commission médicale d'établissement du Centre hospitalier intercommunal d'Aulnay-sous-Bois, réunie le 16 décembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le Centre hospitalier intercommunal de Robert BALLANGER à Aulnay-sous-Bois (Boulevard Robert Ballanger 93602 Aulnay-sous-Bois Cedex) est un établissement public de santé de ressort intercommunal.

ARTICLE 2 : La composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois fixée par l'article 3 de l'arrêté n° 2020-019 du 20 octobre 2020 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est modifiée comme suit :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Représentant le président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : « **non désigné** »

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical

- Représentant la Commission médicale d'établissement : **Monsieur le docteur Ludovic LEVASSEUR et Monsieur le docteur Francesco SANTOLI,**

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2020-019 demeurent inchangées. La composition complète du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois tenant compte de ces modifications est rappelée en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région et au Recueil des actes administratifs de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le 4mars 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé Ile de France

La Directrice de la délégation départementale de la
Seine-Saint-Denis

SIGNÉ

Sylvaine GAULARD

ANNEXE DE L'ARRETE n°2022-001

Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- **Madame VALLETON**, maire de Villepinte, commune siège de l'établissement principal ;
- **Madame DELMONT-KOROPOULIS**, élue municipale de la commune d'Aulnay-sous-Bois, représentant la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation autre que celle du siège de l'établissement principal ;
- **Monsieur Stéphane BLANCHET et Madame Séverine MAROUN**, élus municipaux, représentant la Métropole du Grand Paris ;
- « **non désigné** » : le représentant le président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical

- **Madame Jeanny BELIZAIRE**, représentant la Commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- **Monsieur le docteur Ludovic LEVASSEUR et Monsieur le docteur Francesco SANTOLI**, représentant la Commission médicale d'établissement ;
- **Messieurs Patrice VETERAN** (CGT) et **Philippe GOUMY** (CGT), représentants désignés par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- **M. BRIBARD Stéphane et M. le Dr Olivier MIDDLETON**, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- **Mesdames Marie-Claude FEINSTEIN** (UDAF 93) et **Nathalie ROBERT** (CODIF Alzheimer IDF), représentantes des usagers désignées par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- **Monsieur Thierry SAINTEMEME** (RETINA France), personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;